



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé auditive

Question au Gouvernement n° 486

Texte de la question

SANTÉ AUDITIVE

Mme la présidente . La parole est à M. François Gernigon.

M. François Gernigon . À la veille de la Journée nationale de l'audition, il est urgent de rappeler que la santé auditive reste un enjeu sous-estimé de santé publique. Dès le plus jeune âge, nous prenons soin de nos dents ou encore de notre vue, mais qu'en est-il de notre audition ? Les chiffres sont alarmants : un adulte sur quatre souffre de troubles auditifs et 15 à 18 millions de personnes sont touchées par des acouphènes ou par une hyperacousie. Cela ne concerne pas uniquement les personnes âgées : entre 3 et 5 millions de jeunes de moins de 35 ans en souffrent déjà. Pourtant, 50 % des Français n'ont jamais fait tester leur audition.

Une perte auditive non détectée peut entraîner des conséquences telles que l'isolement, des difficultés au travail ou encore le déclin cognitif. Elle pèse aussi sur les finances publiques ; le coût de la seule non-reconnaissance des acouphènes, que nous pourrions éviter si la prévention et le dépistage étaient mieux intégrés dans nos réflexes de santé, est estimé à 13 milliards d'euros par an.

Il est essentiel d'intensifier la sensibilisation. Dans cet esprit, je travaille avec la Fondation pour l'audition et l'Association nationale de l'audition ; grâce à leur soutien et à celui de la présidente de l'Assemblée nationale – Yaël Braun-Pivet, que je remercie –, nous organisons aujourd'hui un stand de sensibilisation au Palais-Bourbon. Ce stand offre notamment la possibilité d'évaluer son audition grâce à l'application Hora, promue par l'OMS, et de tous nous sensibiliser ainsi à cette question de santé publique. Je vous invite à vous rendre près du bureau de poste pour faire ce test, gratuitement et en trois minutes.

Monsieur le ministre chargé de la santé, quelles mesures le gouvernement envisage-t-il de prendre pour faire de la santé auditive une véritable priorité de santé publique et pour renforcer la prévention auprès de l'ensemble des Français ? Cette démarche passe également par la création d'un ordre des audioprothésistes, à laquelle tend la proposition de loi que je viens de déposer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et DR. – M. Sébastien Peytavie applaudit également.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins . À la veille de la Journée nationale de l'audition, vous mettez en exergue, notamment par cette journée de dépistage à l'Assemblée nationale, le fléau que représentent les troubles de l'audition. L'Organisation mondiale de la santé confirme vos propos : en 2050, une personne sur quatre souffrira de déficience auditive.

Rappelons que plusieurs dispositifs existent déjà. Ainsi, les maternités proposent un dépistage néonatal des

troubles de l'audition. En effet, vous l'avez dit, ils ne touchent pas seulement les personnes âgées : non seulement ils affectent 40 % des plus de 50 ans, mais entre 3 et 5 millions des jeunes sont également concernés. Il faut donc agir sur différents leviers. Elisabeth Borne et moi sommes fortement mobilisés et, avec l'accord du premier ministre, nous présenterons un plan pour réarmer la médecine scolaire afin d'alerter la population, notamment au sujet des conséquences d'une exposition prolongée à une puissance sonore trop importante. Nous conduisons une action interministérielle, par exemple en traitant avec Agnès Pannier-Runacher des facteurs environnementaux. Il faut également prévoir des bilans au sein de la médecine du travail car la prévention est utile à tout âge.

En outre, le 100 % santé permet une juste prise en charge des prothèses auditives qui, selon les cas, sont remboursées à hauteur de 100 % ou de 60 % par notre système de santé, les mutuelles assurant le complément. Nous sommes donc pleinement mobilisés sur ce sujet. Celui-ci, comme les autres problèmes de santé, nous invite à prendre à bras-le-corps les questions de prévention, comme nous le faisons dans de multiples domaines dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale.

Enfin, bravo pour le dépistage que vous organisez aujourd'hui à l'Assemblée. J'avais fait de même au sujet de la prévention des risques cardiovasculaires, car de telles actions me paraissent être une bonne façon de sensibiliser le Parlement. Merci à la présidente de l'Assemblée nationale d'accepter de tels dépistages.
(Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs du groupe DR.)

Données clés

Auteur : [M. François Gernigon](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 486

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 mars 2025